Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013) **Heft:** 2001

Artikel: Secrets globalisés : pourquoi la sécurité pèse-t-elle plus lourd que la

liberté?

Autor: Ghelfi, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014123

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dans le cadre de la politique de sécurité au sens large: armée, protection civile, service du feu, services sanitaires, organisations privées engagées dans la protection de la population (Croix-Rouge par exemple), coopération au développement.

En 1969, DP lançait l'idée d'un service différencié que nous

qualifiions encore de militaire, car il aurait impliqué une incorporation dans l'armée (DP 113-114). Il s'agissait d'offrir aux jeunes une alternative au service armé sous forme d'un engagement volontaire dans le tiers monde, engagement de caractère social, humanitaire ou technique. L'idée d'une obligation générale de servir

élargie fut à nouveau émise en 1990 par un groupe de travail sur la réforme de l'armée, présidé par un radical éclairé, le conseiller aux Etats appenzellois Otto Schoch, décédé tout récemment.

La proposition mériterait d'être remise à l'ordre du jour une fois l'initiative du GSsA rejetée le 22 septembre.

Secrets globalisés

Pourquoi la sécurité pèse-t-elle plus lourd que la liberté?

Jean-Pierre Ghelfi - 14 juillet 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23886

Ce n'est pas la moindre des surprises d'observer la très large indifférence des opinions publiques quant aux révélations d'Edward Snowden sur l'ampleur des écoutes des ondes électromagnétiques entreprises par la National Security Agency (NSA) américaine.

Ces écoutes englobent peu ou prou tous les pays et toutes les populations que ce soit par la voie directe des *«grandes oreilles»* ou par l'accès aux informations dont disposent les géants de l'Internet (Facebook, Google, Microsoft, Apple, etc.) et les opérateurs de télécommunications (Verizon, ATT, Sprint, etc.).

Même le courrier postal dans et avec les Etats-Unis est photographié (160 milliards d'envois en 2012).

Les pratiques des services de renseignements des grandes démocraties occidentales (Royaume-Uni, Canada, Australie, France, Allemagne, etc.) ne doivent pas être très différentes. Ce qui permet d'émettre l'hypothèse que les services secrets ont été parmi les premiers à se globaliser!

Pourtant, seuls quelques militants des droits humains, intellectuels, journalistes et politiques manifestent leur désapprobation plus ou moins véhémente.

Dans l'arbitrage entre sécurité et liberté, le premier terme semble nettement l'emporter sur le second: pourquoi s'offusquer d'écoutes qui empiètent sur notre vie privée si elles servent à assurer notre sécurité?

L'*a priori* favorable du secret

L'argument pourrait être entendu s'il était fondé sur une analyse équilibrée des différents éléments en jeu. Ce n'est vraisemblablement pas le cas. Le côté secret de l'affaire bénéficie dans l'esprit des gens d'un *a priori* favorable qui ne favorise pas une juste pesée du pour et du contre.

Des professeurs de psychologie et de neuroscience ont expliqué dans le *New York Times* que les dés étaient pipés. Lorsque des groupes différents de personnes sont confrontés à des textes qui sont présentés dans un cas comme secrets mais très récemment déclassifiés, et dans un autre cas de textes ayant toujours été publics, leur appréciation n'est pas du tout la même. Le texte indiqué comme secret est

considéré comme plus précis et mieux documenté, et donc permettant de prendre des décisions adéquates et sages.

Ne strictement rien savoir

Pourtant, en réalité, les gens ne savent strictement rien de ce que les autorités font des écoutes auxquelles elles procèdent. Ce qu'elles qualifient de secret mérite-t-il vraiment ce qualificatif? La qualité des informations couvertes par le secret est-elle meilleure que celles qui sont publiques? On ne peut pas exclure que tel soit effectivement le cas, sans que cela soit pour autant généralisable. Les «secrets» du gouvernement Bush sur les armes de destruction massive dont aurait disposé l'Irak de Saddam Hussein montrent les manipulations auxquelles les autorités peuvent procéder.

C'est bien là l'un des grands risques liés aux écoutes de la NSA et de ses équivalents. Les gouvernements peuvent faire valoir que les écoutes permettent d'améliorer la sécurité et de prévenir des actes criminels de sorte que le public aura tendance à les accepter. Mais comme les programmes d'écoute sont secrets, que les enregistrements réalisés sont également secrets, et que la plupart des actes criminels qui auraient pu être évités ne sont pas davantage divulgués, les gens sont en fait conduits à considérer que les écoutes sont utiles et valables, sans rien savoir sur la qualité et la pertinence des informations recueillies et sur ce que les autorités en font. Ou pourraient en faire.

Quand la Suisse s'interdit l'exercice de sa souveraineté

Dans ses relations avec l'UE, la Suisse est prisonnière d'une conception dépassée qui l'empêche d'atteindre son but

Jean-Daniel Delley - 06 juillet 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23852

La donne est relativement simple. La Suisse, c'est son intérêt, veut accéder sans entraves au marché unique européen. L'Union européenne demande en contrepartie que les accords bilatéraux reprennent de manière dynamique son nouveau droit et qu'une instance supranationale veille à l'application et à l'interprétation homogènes de ces accords. Qui veut participer au jeu doit en respecter les règles.

Mais la Suisse se heurte à un obstacle qu'elle prend grand soin de cultiver - sa souveraineté - et à laquelle il n'est pas question de tolérer le moindre accroc.

Après l'échec de l'adhésion à l'Espace économique européen, elle a cru parvenir au but en multipliant les accords bilatéraux avec Bruxelles.

Puis, lorsque cette dernière nous a fait comprendre que l'exercice avait atteint ses limites, Berne a imaginé plusieurs scénarios successifs censés répondre aux exigences de notre partenaire tout en préservant notre souveraineté: EEE light, bilatérales plus, accord-cadre et enfin la création d'une instance exclusivement helvétique pour

le contrôle de la mise en œuvre de l'acquis communautaire. Sans succès.

Aujourd'hui, la Suisse propose de recourir à la Cour européenne en cas de litige, mais seulement pour un avis de droit auguel nous ne serions pas obligés d'obéir; en cas de refus helvétique, l'Union pourrait suspendre tout ou partie de l'accord concerné. Et il reviendrait à une instance d'arbitrage le soin de juger de la proportionnalité des mesures de rétorsion prises par Bruxelles. Nous voilà donc de retour à la case départ de la gestion complexe et opaque des relations bilatérales dont